



# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 mai à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYESSES, maire de Nailloux.

Tous les documents nécessaires au conseil ont été envoyés avec la convocation le 30 avril 2021

Étaient présents : 21 : AIGOUY Jean, ALVES DA SILVA Daniel, ARPAILLANGE Michel, BAUR Daniel, BONNEFONT Laurent, CABANER Charlotte, CHAYNES Marie-Thérèse, DAHÉRON Émilien, DATCHARRY Didier, DELRIEU Luc, GLEYESSES Lison, JÉRÔME Marie-Noëlle, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, RIOLLET Pierre, THÉNAULT Sylvain, VIVIER Aurélie, ZARAGOZA Antoine.

Étaient absents: 6 : ALLAOUI Audrey, DELMAS Christian, GERBER BENOI Marion, MESTRES Carine, PÉRIES Mélanie, PONS-QUINZIN Agnès.

Pouvoirs: 3 : GERBER BENOI Marion pouvoir à THÉNAULT Sylvain, MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, PÉRIES Mélanie pouvoir à CABANER Charlotte.

Secrétaire de séance : RIOLLET Pierre.

La Loi n° 2021-160 du 15 février 2021 modifie la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en ce sens que la date du 16 février 2021 est remplacée par la date du 1<sup>er</sup> juin 2021.

L'article 6 de la Loi n°2020-1379 en vue d'adapter le fonctionnement des collectivités territoriales reste en vigueur :

- les organes délibérants ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent
- un membre de l'organe délibérant peut être en possession de deux procurations.

Le quorum est atteint

## INTRODUCTION

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2021.

## FINANCES

### 1- Délibération 21-033 : ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES POUR LES ÉCOLES. DEMANDE DE SUBVENTION. *Annule et remplace la délibération 21-017 du 12 avril 2021*

Madame la Maire donne la parole à madame Eliane OBIS, adjointe en charge de la commission Affaires scolaires.

Madame OBIS précise que la commune souhaite équiper les classes du cycle 2 en vidéoprojecteurs, visualiseurs tablettes, PC portables. De plus, elle envisage d'acquérir 3 imprimantes pour les écoles.

Type d'imprimante	Montant H.T en €
Vidéoprojecteurs	7 968.48
Visualiseurs	1 136.25
Branchements ordinateurs avec prise VGA	736.91
PC portables	6 767.57
Imprimante C8170	6 826.00
Imprimante C8155	5 791.00
Imprimante C7020	2 100.90
tableaux triptyques blancs avec volets extérieurs verts.	2 030.60
supports pour vidéoprojecteurs	842.24
Tablettes	2 276.25
<b>TOTAL</b>	<b>36 476.2</b>

Cette acquisition est susceptible d'être subventionnée par le département de la Haute-Garonne à hauteur de 40 % selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes
Acquisition : 36 476.2	Département : 14 590.48
	Commune : 21 885.72
<b>Total : 36 476.2</b>	<b>Total : 36 476.2</b>

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## 2- Délibération 21-034 : ACQUISITION D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LA CANTINE SCOLAIRE ET MISE EN PLACE DE STORES POUR LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE. DEMANDE DE SUBVENTION.

Madame la Maire donne la parole à madame Eliane OBIS, adjointe en charge de la commission Affaires scolaires. Madame OBIS précise à l'assemblée qu'il convient de remplacer un réfrigérateur pour la cantine scolaire et de mettre des stores dans les classes de l'école élémentaire.

Type d'imprimante	Montant en €
Réfrigérateur	2 085.00
Stores à l'école élémentaire	13 097.48
Stores à l'école maternelle	6 878.41
<b>TOTAL</b>	<b>22 060.89</b>

Cette acquisition est susceptible d'être subventionnée par le département de la Haute-Garonne à hauteur de 40% selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes
Acquisition :	Département : 8 824.36
	Commune : 13 236.53
<b>Total : 22 060.89</b>	<b>Total : 22 060.89</b>

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## 3- Délibération 21-035 : ACQUISITION DE MATÉRIELS POUR LES SERVICES TECHNIQUES.

Madame la Maire donne la parole à monsieur Pierre MARTY, adjoint en charge de la commission Travaux - Urbanisme. Monsieur MARTY expose aux membres du conseil municipal que pour les besoins des services techniques, il est nécessaire de renouveler une partie du matériel qui n'est plus en état de fonctionnement.

Ce matériel est composé de 2 batteries, une tondeuse et de 2 débroussailleuses.

Il propose au conseil municipal le devis établi par la société Lauragais Motoculture d'un montant de 6198.96 euros H.T. Il informe également que pour le financement, il convient de solliciter dès à présent le conseil départemental selon le plan de financement ci-dessous :

Acquisitions :	Montants	Conseil départemental (50%)	Commune (50%)
2 batteries, une tondeuse et de 2 débroussailleuses.	6 198.96 euros	3 099.48	3 099.48

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## RESSOURCES HUMAINES

### 4- Délibération 21-036 : CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Madame la Maire donne la parole à madame NAUTRÉ Éva, adjointe en charge de la Citoyenneté. Madame NAUTRÉ rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi dans le cadre de la mise en œuvre des JOBS D'ETE réservés aux jeunes de 16 à 17 ans, la commune pourrait ouvrir 15 emplois saisonniers (maximum) d'agents polyvalents à temps complet pour la période du 05/07/2021 au 29/08/2021. La durée du contrat pour chaque agent ne pourra excéder 2 semaines, l'agent recruté percevant le traitement afférent au SMIC soit 10.25 € brut / heure.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 19 h et annonce le prochain conseil pour le 14 juin.